



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 04 Mars 2025

Procès-verbal

En l'an 2025, le mardi 04 mars 2025 à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 février 2025, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence des 4 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI – M. Jean-Jacques HOULLIER – M. Alexandre ROULON – Mme Marylène PETIT - Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE - M. Bruno SOUCHARD - M. France POIREAU - Mme Katia GUILLOT - M. Jean-Claude BOUILLAULT –

Etaient également présents :

Conseillers Consultatifs : Mme Roseline PINEAU - Mme Corinne LORIN - Mme Amandine BRIAND - M. Mickaël GUILLOT – M. Jean-Michel JAULIN

M. Laurent ROHARD, Conseiller Décideur locaux – DGFIP

Presse : Jean-Marc LAMOTHE

Nombre de pouvoirs : 3 (Franck JOSEPH-THEODORE à Jean-Jacques HOULLIER – Arnaud GIANANTI à Edouard RENAUD – Nicolas TURQUOIS à Louis ZAGAROLI) –

Absents excusés : /

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Martine COLOMBET

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2025.

M. Edouard RENAUD, Maire de Moncontour souhaite la bienvenue à Monsieur Laurent ROHARD, Conseiller décideurs locaux et le remercie de sa présence ainsi qu'à l'ensemble des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du Compte de Gestion 2024 : Budget principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Approbation du Compte Administratif 2024 : Budget principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Affectation du résultat d'exploitation 2024 : Budget principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Application de la fongibilité des crédits : Budget principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Vote du taux des taxes 2025*
- *Vote du Budget Primitif 2025 : Budget Principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Bilan triennal d'artificialisation des sols*
- *Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé*
Mandat au Centre de Gestion de la Vienne
- *Convention Les Expériences Uniques*
- *Admission en non-valeur*
- *Ecart de centimes sur immobilisations entre le Comptable et la Commune*
- *Questions diverses*

Adoption du compte de gestion 2024 – Approbation du compte administratif 2024 – Affectation des résultats 2024 – Vote du budget primitif 2025

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur le Maire remet à chaque Membre présent un dossier financier afin de suivre la lecture des comptes.

Il donne la parole à Monsieur Laurent ROHARD qui donne les résultats 2024 de la Trésorerie de la Commune.

- Approbation des comptes 2024 de la Commune :

CA 2024 : R.F. : 1 386 547,77 € - D.F. : 882 275,13 € : Excédent Fonctionnement : + 504 272,64 €
R.I. : 1 107 642 € - D.I. : 782 447,61 € : Excédent Investissement : + 325 194,39 €

Excédent global 2024 : 504 272.64 € + 325 194.39 € = **829 467.03 €**

Les comptes 2024 et l'affectation des résultats 2024 sont approuvés à l'unanimité. (Monsieur Edouard RENAUD, en application des textes en vigueur n'a pas participé au vote du C.A. 2024).

Avant la lecture du Budget 2025, Monsieur Laurent ROHARD donne le détail des recettes et dépenses à reprendre en 2025 et la répartition des résultats.

L'affectation des résultats a été approuvée à l'unanimité.

Monsieur **Louis ZAGAROLI** procède à la lecture du projet de Budget 2025 – COMMUNE qui s'équilibre à la somme de :

- Section de fonctionnement :	1 230 640,57 €
- Section d'Investissement :	1 411 716, 44 €
- <u>TOTAL :</u>	2 642 357.01 €

Monsieur **Louis ZAGAROLI** procède à la lecture du projet du budget 2025 de la **France Services** :

- Dépenses de fonctionnement :	79 371.40 €
- Recettes de fonctionnement :	79 371.40 €
- Dépenses d'investissement :	8 523.24 €
- Recettes d'investissement :	8 523.24 €
TOTAL :	87 894.64 €

Monsieur le Maire demande si la lecture du budget 2025 présente des observations.

Le Budget 2025 COMMUNE et le budget annexe FRANCE SERVICES sont approuvés à l'unanimité.

M. Laurent ROHARD a donné quelques chiffres pour des communes du Département ayant une population comparable à celle de Moncontour, qui démontrent, selon Edouard RENAUD, le maire, la bonne situation financière de la commune, grâce à la gestion rigoureuse menée sous la houlette de Louis ZAGAROLI.

Application de la fongibilité des crédits

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur Edouard RENAUD explique que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Vote du taux des taxes 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les taux d'imposition 2024 :

☞ Taxe Foncière Bâti (TFB)	33.60 %
☞ Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	43,92 %
☞ Taxe d'habitation (TH) sur les Résidences Secondaires et les Logements Vacants	22.56 %

Il propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition à savoir :

☞ Taxe Foncière Bâti (TFB)	33.60 %
☞ Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	43,92 %
☞ Taxe d'habitation (TH) sur les Résidences Secondaires et les Logements Vacants	22.56 %

Bilan triennal d'artificialisation des sols

Présenté par Edouard RENAUD

Les espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés chaque année et les conséquences sont écologiques mais aussi-socio-économiques. La loi a donc fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la

consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement sur le rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction.

Le Conseil Municipal prend acte du débat qui s'est tenu sur l'artificialisation des sols de la commune et adopte le rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire, sur la période 2011-2022, joint en annexe et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé – Mandat au Centre de Gestion Présenté par Edouard RENAUD

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

La mutuelle santé intervient en cas de maladie, accident, maternité et complète la couverture apportée par la Sécurité Sociale. Elle permet le remboursement de frais non couverts, ou partiellement couverts par la Sécurité Sociale.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2025 une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la santé pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2026.

Les garanties et les tarifs obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux ou montant de participation.

Monsieur le Maire, président du Centre de Gestion de la Vienne se retire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public du SGC NORD VIENNE demande d'admettre en non-valeurs des titres de recettes après avoir épuisé les procédures de recouvrement.

Il s'agit de créances relatives à des frais de capture pour chiens errants

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 19.63 €, par l'émission d'un mandat à l'article 6541.

Ecart de centimes sur immobilisation entre le Comptable et la Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a un écart de centimes entre le comptable et la collectivité concernant deux immobilisations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le comptable à débiter le compte 1068 de 0.60 € et créditer le compte 281538 pour le bien RES AST 2016 et pour le bien RES AST 2019,

Convention d'Occupation du Domaine Public – Les Expériences Uniques

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur le Maire rappelle aux Membres le projet d'aménagement de développement touristique de la commune.

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté, le 8 février 2024, par la SARL Les Expériences Uniques pour un projet de construction de 5 lodges : hébergement de charme et insolite en pleine nature.

Monsieur le Maire précise que dans l'intérêt général de la commune et au regard de l'activité touristique de la collectivité, il propose de mettre à disposition une parcelle à M. Fabrice LEROY, gérant de la SARL Les Expériences Uniques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ décident de mettre à disposition, à compter du 1er/01/2025, la parcelle AD 2 à la SARL Les Expériences Uniques, M. Fabrice LEROY, gérant, pour une durée de 8 années, pour une période d'exploitation limitée à une ouverture saisonnière du 1er/04 au 30/10 de chaque année.

↳ déclarent que La SCP Avocats 1927 est chargée de rédiger la convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition de la parcelle AD 2 à la SARL Les Expériences Uniques, les frais de la convention seront à la charge de la commune.

↳ fixent le montant de la redevance annuelle à la somme de 4 000 € qui sera versée à la SGC Nord Vienne au 1er avril de chaque année,

Questions diverses

- ◆ **Date réunion associations : le 19 mars à 19 h pour présentation du projet Club House (Bruno Souchard et Alexandre ROULON)**
- ◆ **Date rencontre sur place des riverains « rue Pierre Levée » le samedi 15 mars à 10h30**
- ◆ **Réunion préparation Ottange le vendredi 7 mars à 19 h à France-Services**

◆ **RDV M. RAMBEAU Christian le vendredi 7 mars à 9h ➤ vente bâtiment agricole**

◆ **Eclairage Donjon : mercredi 05 mars à 19 heures**

◆ **Etude subventions Associations : attributions lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal le 3 avril.**

TOUR DE TABLE

Louis ZAGAROLI : adresse ses remerciements à Laurence et Florence pour le travail accompli et leur aide précieuse durant l'absence de Marylène. M. le Maire et tous les conseillers sont très reconnaissants.

Jean-Michel JAULIN : Relance la demande de subvention pour l'association Paravent. M. RENAUD attend de voir Lydie.

Bruno SOUCHARD : nous indique 50 inscriptions pour l'Urban-Trail Le Renaudot à Loudun prévu le 16/03.

Martine COLOMBET : se joint à Mickaël pour reprendre la commission Communication suite à la démission de Nadia JUILLET. Elle prendra rendez-vous avec Nadia pour la transmission des données.

Edouard RENAUD clôt la séance à 21 heures 20.

Fait à Moncontour, le 04 mars 2025

Le Maire : Edouard RENAUD



MAIRIE DE MONCONTOUR
1710

